

SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES**DECISION DU PRESIDENT**

Pris en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical
N° 2024-03-02

NATURE DE L'ACTE : MARCHÉ PUBLIC

OBJET : Décision portant attribution de la mission de « Conception de Panneaux pédagogiques » (Fiche action 321 du CTENS de Plateau des Bornes)

MARCHÉ N° 2024-07

Le Président du Syndicat de Rivières Les Usses, Jean-Yves MÂCHARD,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le décret N°2016-360 du 25 mars 2016, notamment en application des articles 1 et 27,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical 2020-09-06 en date du 17 septembre 2020 par laquelle le Comité Syndical a chargé, par délégation, le président Jean-Yves MÂCHARD, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un prestataire externe pour réaliser la mission « *conception de panneaux pédagogiques* »,

CONSIDÉRANT le montant de la prestation estimé inférieur à 40 000 € HT, seuil de publicité et de mise en concurrence,

CONSIDÉRANT la consultation réalisée auprès de deux fournisseurs en date du 16/01/2024,

CONSIDÉRANT les deux propositions reçues en réponse,

CONSIDÉRANT que l'offre de l'entreprise Atelier Publicité est économiquement la plus avantageuse.

DÉCIDE :**Article 1 :**

De passer commande auprès de l'entreprise Atelier Publicité – 117 Grande Rue 74350 Cruseilles pour la prestation « *conception de panneaux pédagogiques* » pour un montant total de 5430 € HT soit 6516 € TTC pour un délai de 6 mois.

Article 2 :

D'avoir recours, pour le financement de ce marché, à l'aide du Conseil départemental de Haute Savoie.

Et DIT que les crédits nécessaires à l'exercice de cette mission seront prévus au budget.

Article 3 :

La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Comité Syndical et figurera au registre des délibérations.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Fait à Bassy, le 26 mars 2024

Le Président, Jean-Yves MÂCHARD

